




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-577**

Séance publique du

17 décembre 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20181217- lmc1147254-DE-1-1
Date de signature : 20/12/2018
Date de réception : jeudi 20 décembre 2018
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : PROGRAMMATIONS ARCHÉOLOGIQUES - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ÉTAT

Le 17 décembre 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 11/12/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Patricia BORRICAND à Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Charlotte BENON, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Edouard BALDO, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Jean BOULHOL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Madame Gaele LENFANT à Madame Michele EINAUDI, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jean-Jacques POLITANO à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Odile BONTHOUX, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Liliane PIERRON.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Alexandre GALLESE, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Danielle SANTAMARIA.

Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DÉCEMBRE 2018

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : PROGRAMMATIONS ARCHÉOLOGIQUES - DEMANDES DE SUBVENTIONS
AUPRÈS DE L'ÉTAT- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n° 2015-502 du 16 novembre 2015, la Ville d'Aix-en-Provence a autorisé la réalisation d'un programme de recherches archéologiques, ainsi que la demande de subventions auprès de l'État pour le financer.

Il s'agit du projet de recherche collectif (PCR) sur la moyenne vallée de l'Arc. Piloté par la Direction Archéologie et Muséum de la ville d'Aix-en-Provence (direction Stéphane BONNET), il fédère 24 membres répartis dans sept organismes de recherche (CCJ, CEREGE, CEREMA, INRAP, IMBE, LA3M, Université de York), un syndicat intercommunal (SABA) ainsi que l'IUFM et l'école de terrain "l'école Buissonnière". Les objectifs principaux du PCR sont d'appréhender ou de préciser, en adoptant une approche systémique, l'évolution des milieux et des dynamiques de peuplement au sein de la vallée de l'Arc entre l'âge du Fer et l'Antiquité tardive. Suite à une année probatoire, le projet triennal de PCR a été accepté le 26 avril 2017. En 2019, il entre donc dans sa dernière année de réalisation.

Ce projet a bien été engagé par la Direction Archéologie et Muséum en 2016 et s'est poursuivi en 2017 et 2018, après avoir été autorisé par le Service Régional de l'Archéologie de PACA (Direction Régionale des Affaires Culturelles). Il a déjà bénéficié de subventions à hauteur de 10 516 € au total.

Ce projet devant se prolonger sur l'exercice 2019, un nouveau dossier sera déposé au 15 décembre 2018 auprès du Service Régional de l'Archéologie de PACA, afin de reconduire les décisions d'autorisation de programmes et d'attribution des subventions correspondantes pour l'exercice 2019.

Le montant total de ce projet pour 2019 s'élève à 15 000 €, qui sont assuré par le budget de la Direction Archéologie et Museum et, une subvention est attendue de 6 000 €.

Cette demande nécessite une nouvelle délibération du conseil municipal de la Ville d'Aix-en-Provence, pour entériner les décisions d'autorisation et d'attribution de subventions qui permettront la poursuite du ce programme au titre de l'année 2019.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** la réalisation du PCR sur la vallée de l'Arc dans les conditions présentées ci-dessus,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint à l'Archéologie à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre,
- **DIRE** que le montant de ce programme s'élève à un total de 15 000 euros TTC, qui seront imputés sur les lignes de crédit de la Direction Archéologie et Museum, qui présentent les disponibilités suffisantes,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint à l'Archéologie à solliciter une subvention d'un montant de 6 000 € TTC auprès de l'Etat pour l'opération précitée,
- **DIRE** que Monsieur le Trésorier d'Aix Municipale fera recette de cette somme.

DL.2018-577 - PROGRAMMATIONS ARCHÉOLOGIQUES - DEMANDES DE SUBVENTIONS
AUPRÈS DE L'ÉTAT-

Présents et représentés	: 49
Présents	: 34
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»